

## **Séance du 5 juillet 2021**

Nombre de  
conseillers élus : 23

Conseillers  
en fonction : 23

Présents : 19

Procurations : 4

Date de convocation : 28/06/2021

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Pascal GRIMM qui a donné procuration à Joëlle WOHLSCHLEGEL, Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sandrine KLEIN, de Xavier GIROD qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER et de Steve JECKO qui a donné procuration à Hubert SPRAUL.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

#### **INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES**

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2021**
- 3. DCM2021-34 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER SITUE RUE DU GENERAL KOENIG**
- 4. DCM2021-35 – DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR LA CREATION DE POSTES SAISONNIERS**
- 5. DCM2021-36 – SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE SUITE A DES TRAVAUX DE REFECTION DES COURS DU PRESBYTERE ET DU FOYER**
- 6. DCM2021-37 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
- 7. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
- 8. POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire salue les conseillers et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux conseillers municipaux des jeunes. Ce soir sont présents non seulement les nouveaux élus du conseil municipal des jeunes mais également les jeunes conseillers dont le mandat prend fin. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux.

#### **INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Sophie HAGEMANN, élue de la liste « Gerstheim à cœur 2020 » a transmis sa démission de conseillère municipale par courrier réceptionné en mairie le 28 juin 2021.

L'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les « démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe le représentant de l'Etat ».

L'article L270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc Monsieur David SIEGWALT suivant sur la liste qui a accepté de siéger, qui remplacera Madame Sophie HAGEMANN.

Puis Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Philippe JACQUIN, élu de la liste « En Mouvement pour Gerstheim » a transmis sa démission de conseiller municipal par courrier réceptionné en mairie le 10 juin 2021.

L'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les « démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe le représentant de l'Etat ».

L'article L270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc Madame Karine PÉNOT suivante sur la liste qui devait entrer au conseil municipal. Mais elle a transmis sa démission, par courrier réceptionné en Mairie le 30 juin 2021. C'est donc Monsieur Xavier KELLER, suivant de la liste, qui devait entrer au conseil municipal mais il a également transmis sa démission de conseiller municipal par courrier réceptionné le 30 juin 2021. C'est donc Madame Cécile PACK, suivante de la liste, qui devait entrer au conseil municipal mais qui a transmis sa démission de conseillère municipale par courrier réceptionné en mairie le 30 juin 2021.

Ainsi c'est Monsieur Fabrice KUNTZ, suivant de la liste, qui a accepté de siéger et qui remplacera Monsieur Philippe JACQUIN.

Monsieur le Maire déclare que Monsieur David SIEGWALT et Monsieur Fabrice KUNTZ sont installés dans leur fonction de conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des démissions de Madame Sophie HAGEMANN, de Monsieur Philippe JACQUIN, de Madame Karine PÉNOT, de Monsieur Xavier KELLER et de Madame Cécile PACK,

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur David SIEGWALT et de Monsieur Fabrice KUNTZ en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

## **INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES**

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui nous installons notre conseil municipal des jeunes et il s'agit, à bien des égards, d'un moment important et symbolique pour le maire que je suis. Il remercie Joëlle WOHLSCHLEGEL qui a organisé les élections et tenu le bureau de vote avec les jeunes.

L'élection des jeunes conseillers municipaux a eu lieu le mardi 29 juin 2021. Dix jeunes ont fait acte de candidature à savoir Thibault BRONN, Paul FISCHER, Rose WOHLSCHLEGEL, Sasha DEHÉ, Victor FAUSTER, Emma AUGUENOT, Grégory KUBACH, Eliot MALLET-SCHNOELLER, Lou-Ama YAO-ABESSRE, Guillaume MEYVAERT et Elina VOURIOT.

Huit d'entre eux ont été élus à savoir : Sasha DEHÉ, Lou Ama YAO-ABESSRE, Rose WOHLSCHLEGEL, Emma ANGUENOT, Elina VOURIOT, Paul FISCHER, Eliot MALLET –SCHNOELLER et Guillaume MEYVAERT. Il les déclare installés dans leurs fonctions.

Après cette installation, Monsieur le Maire a tenu le discours suivant :

Félicitations à vous les jeunes pour votre engagement et votre implication. Je compte sur votre dynamisme et votre imagination pour contribuer à faire de ce conseil un véritable lieu d'échange au service de notre belle commune.

Ce conseil municipal des jeunes doit devenir un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, mais aussi de découverte de la démocratie. Il doit également permettre une meilleure connaissance du territoire sur lequel vous vivez. Il constitue donc une chance, pour vous, d'améliorer votre quotidien par la réalisation de projets concrets.

Les jeunes conseillers que vous êtes, issus des différents quartiers, représentez la jeunesse d'un territoire dans sa diversité.

Je vous souhaite plein succès pour votre mandat.

Puis Monsieur le Maire remet la cocarde tricolore aux nouveaux élus.

Monsieur le Maire salue également la présence des conseillers municipaux des jeunes encore en exercice à savoir :

Lyne KIMMENAUER, Luca BREITHAUPT, Léa BEAUGE, Noé TANCHE, Sarah RINGEISEN, Grégoire KUNTZMANN et Doriann MUNCH.

Le Maire et les adjoints remettent le diplôme aux conseillers municipaux sortants à savoir : Clément HAAM, Philippine GIROD, Louise FISCHER, Léo NEUSCH, Hugo DARIO, Fanny FRINDEL, Benjamin BAUGÉ et Alix JECKO et il propose à ceux qui souhaitent poursuivre leur mandat durant une année supplémentaire, en raison des mesures sanitaires, de retourner l'autorisation parentale qui leur a été transmise.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux des jeunes d'assister au déroulement du conseil municipal des adultes.

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2021**

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité étant précisé que David SIEGWALT et Fabrice KUNTZ, nouvellement installés n'ont pas pris part au vote.

## **3. DCM2021-34                    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER SITUE RUE DU GENERAL KOENIG**

Thierry WENDLING informe les conseillers que la commune est propriétaire du terrain situé rue du Général Koenig sur lequel se trouve le bunker. Il s'agit de la parcelle sise en section C, n°1222 d'une superficie de 114,19 ares.

Monsieur Gaël JEGO de Bischoffsheim, passionné d'histoire, souhaite acquérir et sauvegarder le bunker situé sur cette parcelle. Il a pris contact avec la Mairie dans le but d'en faire l'acquisition. Il va réaliser une restauration la plus proche possible de sa configuration de 1939. Au préalable, il faudra détacher une superficie d'environ 18 ares (sous confirmation par le géomètre) pour définir l'emprise d'action.

Afin de contractualiser l'engagement des parties, il est proposé de signer un bail emphytéotique administratif plutôt que d'opter pour une vente. Ce bail emphytéotique aura une durée de 12 ans renouvelable de manière expresse pour un loyer annuel à l'euro symbolique.

Il appartient aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives préalables, à signer le contrat de bail emphytéotique pour une durée de 12 ans renouvelables de manière expresse avec un loyer annuel à l'euro symbolique.

### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-2,

**Où** les explications fournies par Thierry WENDLING, Adjoint,

Les conseillers ont souhaité que Monsieur JEGO vienne présenter son projet durant 15 à 20 minutes lors de la prochaine réunion du conseil municipal et demandé que le stationnement soit prévu sur la parcelle. Monsieur le Maire répond qu'il sera indiqué dans l'acte que 4 places de parking sont nécessaires dans l'emprise du bunker et il faudra voir, lors du passage du géomètre, si la pointe du terrain sera dans l'emprise et soumise à ce bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition par bail emphytéotique, à Monsieur JEGO, d'une partie de terrain à détacher de la parcelle située en section C, n°1422 pour environ 18 ares,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives préalables (notamment de mandater un géomètre, ...) afin de définir la superficie du terrain qui sera mise à disposition de Monsieur JEGO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 12 ans, moyennant une location annuelle à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et lui donne tous pouvoirs à cet effet y compris l'acte notarié,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

#### **4. DCM2021-35 DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR LA CREATION DE POSTES SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire indique qu'aux termes de l'article 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de douze mois, renouvellement y compris.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de lui donner délégation pour la création de postes saisonniers afin de renforcer les équipes des agents, au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe ou au grade d'adjoint administratif ou d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ou non complet et de fixer la rémunération sur la base du SMIC.

Joëlle WOHLSCHEGEL a communiqué la liste des candidats 2021 pour les travaux d'été ainsi que l'identité des jeunes qui ont été retenus.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

**Ouï** les explications du Maire,

*Après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire, sur la durée du mandat, pour la création de postes saisonniers destinés à renforcer les équipes, au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe ou au grade d'adjoint administratif ou d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ou non complet et de fixer la rémunération sur la base du SMIC,
- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet,
- **INDIQUE** qu'il appartiendra au Maire d'informer l'assemblée des postes qui auront été créés en vertu de la présente délégation.

#### **5. DCM2021-36 SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE SUITE A DES TRAVAUX DE REFECTION DES COURS DU PRESBYTERE ET DU FOYER**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Annick KELLER, Présidente du Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim a formulé une demande de subvention pour des travaux de remise en état d'enrobés, de maçonnerie et

d'étanchéité du mur du presbytère occupé par le Pasteur MONTFORT ainsi que des travaux de réfection de voirie et de remplacement de couvercle endommagé au foyer.

Au presbytère, il s'agit d'un problème d'écoulement de gouttière au coin du mur du garage qui par temps de pluie provoque l'inondation de la cave et notamment de la chaufferie. Au foyer, il s'agit de remplacer un couvercle de regard. Le Conseil Presbytéral a, par délibération du 3 juin 2021 validé ces travaux pour la somme de 3 202,80 € TTC pour le presbytère et 1 740 € TTC pour le foyer.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de la commune de 600 €.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** la demande formulée par Madame Annick KELLER, Présidente du Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim au titre des travaux d'étanchéité au presbytère et de travaux de réfection au foyer,

**Où** les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim une subvention d'un montant de 600 € pour les dépenses d'étanchéité dans le presbytère occupé par le Pasteur MONFORT et les travaux de réfection de voirie au foyer,

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour le versement de cette subvention,

- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget Primitif.

## **6. DCM2021-37 COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)**

#### **1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)**

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
LOCATION ESSUIS MAINS ET RECHARGES 04/2021	19/05/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	494,92 €	593,90 €
REPARATION COUPLEUR DE GODET SUR CHARGEUSE MAILLAT	19/05/2021	HYDRAUFLEX	12 ALLEE ETTORE BUGATTI 68000 Colmar	169,07 €	202,88 €
REPARATION GODET SUR PELLE MAILLAT	19/05/2021	HYDRAUFLEX	12 ALLEE ETTORE BUGATTI 68000 Colmar	171,43 €	205,72 €
REPLACEMENT D'UN DETECTEUR DE PRESENCE ET D'UN DETECTEUR DE FUMEE AU GROUPE SCOLAIRE	19/05/2021	COFINTEX 6	5 AVENUE DES FRERES LUMIERE 94356 Villiers-sur-Marne	288,22 €	345,86 €
BATTERIE BANNER POUR DEBROUSAILLEUSE	19/05/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	94,83 €	113,80 €
FLEURISSEMENT - VIVACES ET ARBUSTES	19/05/2021	LEDERMANN PEPI	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	212,23 €	233,45 €
TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA	20/05/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	25 500,00 €	30 600,00 €
PORTILLONS 150 X 200 GROUPE SCOLAIRE x2	20/05/2021	WUNSCHEL GRILLA	2 RUE DU MARECHAL FOCH 67730 Châtenois	2 436,00 €	2 923,20 €
ARRANGEMENTS 04/2021	20/05/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	140,00 €	140,00 €
ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ANTI INCENDIE	20/05/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	158,50 €	190,20 €

TERRE ET GRAVIER POUR NOUVELLES ALLEES GROUPE SCOLAIRE	20/05/2021	HELMBACHER	10 ROUTE DE MEISTRATZHEIM 67213 Obernai	557,82 €	669,38 €
BETON POUR NOUVELLES ALLEES GROUPE SCOLAIRE	20/05/2021	EQIOM BETONS	12 B RUE DES HERONS 67960 Entzheim	194,59 €	233,51 €
MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	20/05/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	242,83 €	282,28 €
MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	20/05/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	590,19 €	708,23 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN	20/05/2021	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L EUROPORT 57500 Saint-Avold	690,32 €	828,38 €
PRODUITS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	20/05/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	2 964,00 €	3 296,65 €
PRODUITS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	20/05/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	1 125,00 €	1 350,00 €
GAZON EN SAC	20/05/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	85,00 €	93,50 €
PRODUITS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	20/05/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	252,96 €	303,55 €
PAROIS DE PROTECTION POUR BUREAUX DE VOTE	26/05/2021	PERFORM INDUSTRIE	10 RUE GEORGES CHARPAK 86100 Châtellerault	300,00 €	360,00 €
CREATION D'UN BATEAU 21A RUE DES PARACHUTISTES	26/05/2021	SPEYSER LUCIEN	1 rue de l'Industrie 67150 Gerstheim	841,50 €	1 009,80 €
COFFRETS GRANDS ANNIVERSAIRES	26/05/2021	FOIES GRAS RIED	37 Rue du Château 67640 Ichtratzheim	237,12 €	261,66 €
ENTRETIEN TRACTEUR SOLARIS	26/05/2021	HAAG SAS	21 RUE DE LA GARE 68600 Volgelsheim	228,73 €	274,48 €
ENTRETIEN RENAULT MAXITY	26/05/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	721,73 €	866,08 €
LOCATION MINI-PELLE ET CHARGEUR POUR NOUVELLES ALLEES GROUPE SCOLAIRE	26/05/2021	MAILLAT	6 RUE DE L'ARTISANAT 67150 Gerstheim	541,67 €	650,00 €
LOCATION SCARIFICATEUR ET PLAQUE	26/05/2021	ATOUT LOC	6 RUE ETTORE BUGATTI 67150 Erstein	117,05 €	140,46 €
SACS HYGIENE CANINE	26/05/2021	APRICO	40 avenue de Brogny 74000 Annecy	263,25 €	315,90 €
FOURNITURES ENTRETIEN	26/05/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	967,76 €	1 161,31 €
FOURNITURES ENTRETIEN SERVICES TECHNIQUES	26/05/2021	KENT	29 Rue Charles Edouard Jeanneret 78306 Poissy	330,84 €	397,01 €
ECORCES POUR MASSIFS ESPACES VERTS	26/05/2021	HIMBER MARIUS	10 ROUTE DE SAINT LEONARD 67530 Boersch	474,00 €	521,40 €
CORRECTION ACCOUSTIQUE DE LA NOUVELLE SALLE DE CLASSE	10/06/2021	DECIBEL FRANCE	616 RUE DE LA DOMBES 01706 Miribel	7 100,00 €	8 520,00 €
LOCATIONS ESSUIS-MAINS ET RECHARGES 05/2021	10/06/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	494,92 €	593,90 €
ARRANGEMENTS 05/2021 ET GERBE CEREMONIE 08/05/2021	15/06/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	200,00 €	200,00 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	15/06/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	284,58 €	341,50 €
FOURNITURES SCOLAIRES	15/06/2021	DEUX AILES	68 RUE DE BRACIEUX 41350 Huisseau-sur-Cosson	188,67 €	199,04 €
FOURNITURES SCOLAIRES	15/06/2021	DEUX AILES	68 RUE DE BRACIEUX 41350 Huisseau-sur-Cosson	234,34 €	247,24 €
BORNES / DISTRIBUTEURS DE GEL HYDROALCOOLIQUE	15/06/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	122,64 €	129,39 €

GAZOLE NON ROUTIER	15/06/2021	LUDWILLER	24 RUE DE L'EXPANSION 67150 Erstein	900,75 €	1 080,90 €
BORNES / DISTRIBUTEURS DE GEL HYDROALCOOLIQUE	15/06/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	971,50 €	1 165,80 €
INTERVENTIONS ARCHIVISTE CDG67	18/06/2021	CDG67	AVENUE ROBERT SCHUMAN 67380 Lingolsheim	2 880,00 €	2 880,00 €
SABLE POUR TERRAIN DE FOOT	18/06/2021	HELMBACHER	10 ROUTE DE MEISTRATZHEIM 67213 Obernai	487,82 €	585,38 €
LOCATION SEMI-REMORQUE POUR LIVRAISON SABLE POUR AIRE DE JEUX DOMAINE DU RHIN	18/06/2021	SPIESS	RD 282 - ROUTE D'EHL 67230 Benfeld	137,00 €	164,40 €
FOURNITURES SCOLAIRES	18/06/2021	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	833,10 €	999,72 €
FOURNITURES SCOLAIRES	18/06/2021	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	242,24 €	290,69 €
CARTOUCHE LASER COMPATIBLE OKI	18/06/2021	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	247,75 €	297,30 €
CARTOUCHES LASER BROTHER	18/06/2021	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	333,28 €	399,95 €
DILUANT CELLULOSIQUE ET SCOTCH DE MASQUAGE	18/06/2021	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	154,68 €	185,62 €
FOURNITURES ENTRETIEN POUR SERVICES TECHNIQUES	18/06/2021	IPC SAS	10 QUAI COMMANDANT MALBERT 29218 Brest Cedex 2	721,82 €	866,18 €
ECHELLE 2 PANS EN ALU	25/06/2021	DISTEL	ZI NORD 67170 Brumath	238,00 €	285,60 €
COUTEAU POUR EPAREUSE	25/06/2021	HAAG SAS	21 RUE DE LA GARE 68600 Volgelshheim	625,08 €	750,10 €
FOURNITURES SCOLAIRES	25/06/2021	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	246,06 €	295,27 €
FOURNITURES SCOLAIRES	25/06/2021	LIB WACHENHEIM	3 rue des Clefs 67600 Sélestat	433,17 €	457,00 €

## 2. Encaissement d'indemnités de sinistre

Monsieur le Maire informe que la commune a encaissé de Groupama l'indemnité de sinistre suivante :

- Indemnisation du sinistre relatif au dommage causé au grillage du terrain de foot pour la somme de 1 024,39 €.

## 3. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. En exécution de la délibération du conseil municipal, la commune a fait usage du droit de préemption pour le terrain de 2,98 ares situé rue Reuchlin.

Monsieur SPRAUL a questionné Monsieur le Maire sur un éventuel recours pour le terrain situé rue Reuchlin ayant fait l'objet d'une préemption. Monsieur le Maire a indiqué avoir réceptionné un courrier d'un avocat sollicitant le retrait de la délibération servant de base à la décision de préemption en évoquant 3 motifs :

- Le Maire n'était pas compétent sauf délégation du conseil municipal sur la base de l'article L2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La décision de préemption ne comporte pas de motivation
- Il n'y a pas d'intérêt général de la commune.

**Le conseil municipal prend acte de ces communications.**

## B. – AUTRES DECISIONS :

Date des éventuelles prochaines réunions du conseil :

- 30 août 2021
- 4 octobre 2021
- 8 novembre 2021
- 6 décembre 2021.

## **7. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Commission vie associative et sportive et Comité des fêtes**

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, informe les conseillers que le thème de la fête du village est Jeux hop'lympiques avec les logos cœur de Gerstheim. Les associations assureront l'animation sportive. Madame la Préfète est inquiète pour l'organisation de telles manifestations en raison de la conjoncture sanitaire. La volonté de faire la fête du village existe, mais pas à tout prix. Tout dépendra des conditions sanitaires et des restrictions qui pourraient être imposées. Il se peut qu'il n'y ait ni buvette, ni restauration. Le comité des fêtes n'a pas souscrit de contrat avec des artistes.

Pour M. KUNTZ, s'il n'y a pas de stand buvette ou restauration, ce n'est plus la fête. Est-ce la peine de la maintenir car il manquera la convivialité ?

En vertu de la réglementation en vigueur au 5 juillet, il est nécessaire de vérifier le pass sanitaire s'il y a plus de 1 000 personnes déclarées.

La question du maintien de la fête sera rediscutée lors de la réunion du conseil municipal du 30 août prochain.

## **8. POINTS DIVERS**

Robert GASSER demande si un marché aux puces est prévu cette année. En effet, l'organisateur s'est engagé à faire ce marché mais il se réserve la possibilité de l'annuler en fonction des conditions sanitaires mais également si la buvette et la restauration ne sont pas possibles. Comme en 2019, le tennis s'est associé avec le foot pour cette manifestation.

Au courant du mois de juin, Thierry WENDLING et Nadine LEHMANN ont visité l'exposition Auguste Schirlé à la médiathèque André Malraux à Strasbourg. C'est une belle exposition. Des idées ont été trouvées pour mettre en valeur les objets à Gerstheim. Dans le cadre de notre manifestation, il y aura en plus un parcours ludique pour les enfants et une pièce de théâtre. Un appel aux volontaires a été lancé car il faut encore trouver des adultes hommes. Monsieur le Maire remercie Nadine et Thierry pour leur engagement sur ce projet. Une rencontre est prévue avec la Communauté de communes et la Collectivité Européenne d'Alsace afin d'évoquer les subventions susceptibles d'être allouées.

Une personne a déclaré sur Facebook qu'elle avait fait une demande, à la Mairie, pour vendre de la tarte flambée et qu'elle n'aurait pas eue de réponse. Monsieur le Maire indique que la commune n'a réceptionné aucune demande en ce sens et des précisions ont été demandées. En réalité, elle souhaitait vendre des tartes flambées lors de la fête du village. Les élus ont fait le choix, comme depuis plusieurs années, de réserver la restauration aux associations locales.

L'inauguration du pont au Schoellengiessen est prévue le samedi 10 juillet à 11 h suite à la fin des travaux de remise en état du pont par la Collectivité Européenne d'Alsace. Les riverains y sont cordialement invités. Ils ont été exemplaires de patience durant la durée des travaux.

Le même jour à 9 h30, l'exposition, des photos natures, réalisée par les Déclencheurs de la MJC, à l'étang, sera inaugurée.

Les conseillers municipaux nouvellement installés sont invités à faire part de leur souhait d'intégrer les commissions municipales afin qu'il soit possible de délibérer lors de la réunion du conseil du 30 août prochain.

### **RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR**

**INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES**

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2021**

**3. DCM2021-34 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER SITUE RUE DU GENERAL KOENIG**

**4. DCM2021-35 – DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR LA CREATION DE POSTES SAISONNIERS**

**5. DCM2021-36 - SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE SUITE A DES TRAVAUX DE REFECTION DES COURS DU PRESBYTERE ET DU FOYER**

**6. DCM2021-37 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**7. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

**8. POINTS DIVERS**

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU  A donné procuration à Sandrine KLEIN	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD  A donné procuration à Sébastien SCHUEBER	Pascal GRIMM  A donné procuration à Joëlle WOHLSCHLEGEL
Murielle HOENEN	Steve JECKO  A donné procuration à Hubert SPRAUL	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 20.